



## Compte-rendu du CTSD du 11 septembre 2012

Présents administration :

DASEN, Le Secrétaire Général, 3 IEN en tant qu'experts (M. Puyau, Mme Roques et Mme Despiou), Mme Carrère, chef de la DOS

Présents syndicats :

2 de la CGT, 2 du SE, 3 du SGEN et 4 du SNUipp

### **Retour sur le CR du CTSD précédent**

demandes de réponses pour 2 situations de contractuels :

- une personne en CUI dont le contrat n'a pas été renouvelé en juin alors qu'elle avait plus de 50 ans : c'est Pôle Emploi qui a décidé de ne pas renouveler son contrat.
- un contractuel en langues : la situation est en train de se régler aux Prud'Hommes.

Nouvelle obligation pour le DASEN : communication des CR des comités techniques à tous les personnels. Ce sera fait : les CR seront envoyés aux écoles après approbation.

### **Déclarations préliminaires**

- SNUipp (voir pièce jointe)
- Sgen.

Réponses du DASEN sur les points abordés dans les déclarations syndicales :

- Il affirme que la formation initiale n'a pas disparu pour les PE débutants (un tiers temps de formation, soit 327 heures). Il convient tout de même que la formation initiale choisie par le précédent gouvernement n'est pas la plus judicieuse et rappelle que l'un des pôles de la refondation de l'école porte bien évidemment sur cette question.
- Il affirme que sa priorité concernant la carte scolaire a toujours été l'ouverture de postes devant la classe.
- il s'excuse pour le temps de préparation réduit pour ce CTSD (nous avons reçu les docs samedi).
- Il tient à nous donner le nombre d'élèves moyen dans le département : en dessous de 21 (20,9). Le SNUipp.FSU65 lui rappelle que le E/C ne veut rien dire dans un département rural et montagnard tel que le nôtre. Le département compte 808 classes pour 16 974 élèves prévus (les constats d'effectifs auront lieu le 25 septembre dans Base élèves)

### **Intervention de M. Puyau, en charge de la formation initiale**

L'IEP nous montre le calendrier des formations et regroupements prévus.

Catherine Senac de la maternelle Ravel à SEMEAC fera fonction de PEMF cette année (elle était MAT auparavant), car il n'y a plus qu'un PEMF en maternelle.

Nous posons la question du dispositif éventuellement prévu pour les PES en difficulté. Le SNUipp revient en effet sur la décision catastrophique qui consistait, il y a deux ans, à repositionner les PES en difficulté sur d'autres classes au lieu de les confier à un PEMF.

### **Intervention de Mme Roques, en charge des LVE**

Actuellement, 4 800 élèves font anglais et 800 élèves font espagnol, essentiellement au cycle 3. Il y aura cette année,

- 1 stage par circo sur 4 jours pour 8 à 10 stagiaires en anglais (soit 5 stages)
- 1 stage départemental en espagnol
- 1 stage spécial pour les PES

- 1 stage Comenius

Soit 46 jours de stage.

Les stagiaires sont, selon les propos de l'IEEN, des "désignés volontaires" issus d'écoles ayant été repérées ou ayant manifesté leur besoin de formation en LVE.

Arrivée d'assistants en langue : 2 en espagnol, 4 en anglais.

Le SNUipp.FSU65 déploie la position hégémonique de l'anglais.

Le SNUipp.FSU65 demande que soit précisé leur cadre d'intervention dans les classes et rappelle qu'en aucun cas un échange de service ne peut être imposé à un collègue. Le DASEN répond qu'il n'imposera pas, mais sollicitera ... Le SNUipp.FSU65 lui demande de ne pas faire pression.

**N'hésitez pas à nous informer si la sollicitation ressemble à une injonction !!!**

La formation en LVE devient une priorité départementale.

### **Carte scolaire**

- Le DASEN a décidé l'ouverture provisoire d'une 3ème classe à Aventignan.

- Nous alertons le DASEN (tout comme lors du groupe de travail) sur les effectifs chargés de :

\* Adé

\* Aucun/Bun

\* Bordères maternelle

\* Ibos élémentaire

\* Nistos

\* Orleix élémentaire

\* SEGPA de Lourdes

Le DASEN maintient qu'il ne peut rien faire pour ces écoles sans toucher au remplacement, ce qu'il ne veut pas ... mais qu'il sera attentif à l'évolution de ces écoles.

Il assure tout de même qu'il apportera toute l'aide possible aux écoles en question, mais impossible de savoir sous quelle forme, malgré notre insistance ...

Le SNUipp.FSU65 déclare que les effectifs des classes ne devraient pas dépasser pas 15 élèves.

Le DASEN répond que cette est une position irresponsable. Le SNUipp.FSU65 répond qu'il s'agit d'une position ambitieuse.

Le SNUipp.FSU65 souligne que travailler dans de mauvaises conditions toute l'année peut avoir des conséquences néfastes sur la santé de personnels, sans parler de la réussite des élèves.

Le SNUipp.FSU65 demande ce que doivent faire les directeurs de ces écoles sollicités pour de nouvelles inscriptions. Réponse : demander à leur IEN ce qu'il convient de faire avant que la Mairie n'accepte l'inscription.

Le SNUipp.FSU65 réitère sa demande de réimplanter les décharges de directions supprimées en carte scolaire suite à la fermeture d'une classe, et pour l'école élémentaire de Soues qui fonctionne sur 2 sites : le DASEN n'a pas les moyens.

Nous apprenons que M. Lagarde a été nommé directeur de la SEGPA de Lourdes.

Situation des RASED : Le SGEN et le SNUipp s'accordent sur le constat que les moyens RASED sont insuffisants. Le SNUipp souligne que la spécialité rééducation est quasiment éradiquée. Le DASEN répond que c'est une question nationale. Le SNUipp.FSU65 déplore que cette disparition des Maîtres G empêche le travail de prévention dès la maternelle et conduit à la médicalisation de la difficulté scolaire et des comportements d'élèves inadaptés. En effet, en l'absence de rééducateurs, les parents se tournent vers des spécialistes en libéral ou vers des médecins ...

Le SNUipp.FSU65 rappelle au DASEN qu'il a la possibilité de choisir de proposer des formations spécialisées dans le cadre des CAPASH pour les options G ou E, et pas uniquement pour les options D et F qu'il privilégie actuellement.

Le SNUipp.FSU65 lui rappelle également qu'il va falloir penser au renouvellement d'une bonne partie des personnels de RASED qui devraient partir en retraite dans les années à venir.

Le SNUipp.FSU a également demandé un point sur les possibilités de remplacement par circo et par période.

Le SG répond qu'il n'y a plus qu'une Brigade Départementale et que les circos peuvent faire appel à leurs collègues pour faire face à leurs besoins de remplacement. Il nous informe que Tarbes-Ouest va emménager à la Direction Académique puisque le bail arrive à expiration le 30 octobre.

Les remplaçants de Tarbes-Est, Tarbes-Ouest et Vic Val d'Adour seront gérés par les mêmes personnes.

### **Point AED et contrats aidés**

1er et 2<sup>nd</sup> degrés confondus, le département dispose de :

- AED : 23 ETP soit 41 personnes recrutées (pour mission AVSi)  
11 ETP soit 21 personnes recrutées (pour mission Assistant de Scolarisation)  
195,5 ETP sur mission surveillance (cette enveloppe comprend les 14,5 ETP affectés sur emplois AVSco en ULIS (11) et en CLIS (7) sur mission EVS, plus 2 remplaçants ; les 4 AVSco manquant pour les CLIS sont pourvus par des CUI)

- CUI : 105 dont

◆ 82 en fonction accompagnement handicap (mission AVSi ou AVSco), dont 22 sur double mission AVS et aide administrative, cette aide administrative étant exclusivement réservée aux directeurs déchargés par des M2. Au passage nous rappelons notre opposition à la décision du DASEN de positionner les M2 en alternance sur des décharges de direction.

◆ 2 en aide administrative qui arrivent à terme fin novembre

◆ 21 en collèges et lycées

malgré notre insistance, il a été impossible de savoir où sont positionnées les 2 aides administratives à la direction d'école, puisqu'il n'y a "que" 20 directeurs déchargés par des M2. Nous devrions avoir la réponse vendredi à la CAPD.

Le SNUipp.FSU65 demande combien de contrats renouvelables n'ont pas pu être renouvelés et pourquoi.

L'administration va faire le point.

### **Surnombres**

à l'heure actuelle, les personnels en surnombre sont au nombre de 13.

Ces surnombres devraient être absorbés d'ici à la fin du 1er trimestre, voire au début du mois de janvier.

Le SNUipp.FSU65 a donc demandé à qui le DASEN ferait appel en cas de grosses difficultés, et si le Recteur n'accorde pas d'INEAT : collègues en disponibilité titulaires dans un autre département ?

Réponse : non, c'est impossible. Un collègue en dispo peut reprendre de façon anticipée dans son département d'affectation, mais en aucun cas il ne peut souscrire un contrat à durée déterminée dans un autre département. La seule solution resterait de faire appel à des M2 ou à de récents retraités ...

### **Frais de déplacements**

Le SNUipp.FSU65 demande où en est l'enveloppe qui doit permettre le remboursement des frais de déplacement des collègues pour les animations pédagogiques, les réunions de directeurs, les stages de formation continue.

Réponse : elle est vide jusqu'à la fin de l'année.

Donc ?

Le DASEN ne peut vous obliger à participer à ces réunions ou stages, et vous devrez informer votre IEN des actions d'auto-formation que vous aurez effectuées dans vos écoles.

Pour les stages, vous pouvez renoncer à y participer, il faut que vous en informiez l'administration. Vous ne serez pas convoqués mais invités à participer à ces réunions ou stages.

